

Mairie Les Ressuintes
3 Rue du Perche
Le Bourg
28340 LES RESSUINTES

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 15 décembre 2023

Présents :

CHEVREAU Kristell
SUBLEMONTIER Stéphanie (arrivée à 18h38)
FAYE Sigrid
THORAVAL Pascal
GILLAIZEAU Manuel
HAIE Marie-José
PATRON Ludovic

Désignation du secrétaire de séance : PATRON Ludovic (secrétaire)

Absent : PEGARD Jean-Jacques : excusé

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18H35

1) Approbation du procès-verbal

Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 9 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal.

A l'unanimité : **6 voix pour**

2) Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Madame le Maire fait la présentation des chiffres remis à jour concernant les travaux de la sacristie de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE de demander une subvention au titre de la DETR 2024 pour les travaux de restauration de la sacristie.

A l'unanimité : **7 voix pour**

3) Convention de ramassage des animaux

Madame le Maire rappelle la convention que la commune a signé avec Luckydogs Capture pour la capture et le ramassage d'animaux errants ou divagants sur le territoire de la commune.

Madame le Maire PROPOSE de renouveler la convention pour 2024 pour un montant de 120 euros par an.

A l'unanimité : **7 voix pour**

4) Cartographie d'accélération et d'exclusion de la production d'énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, les communes et communautés de communes doivent définir des zones d'accélération (éolien, méthaniseur et photovoltaïque).

Madame le Maire propose d'exclure les méthaniseurs sur le territoire de la commune.

Concernant les éoliennes, il avait déjà été décidé au sein de la communauté de communes et du PLUi que ces dernières sont exclues également.

Pour le développement du photovoltaïque, il est proposé de mettre une zone dans le bourg (le parking et le terrain communal et un terrain privé). Il est proposé une zone à la Bêchetière (terrains privés) et une zone aux Salandières (terrains privés).

Il peut s'agir de panneaux photovoltaïques au sol en ombrières ou sur les toitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EXCLUT tout ce qui concerne les méthaniseurs et les éoliennes et VALIDE la possibilité de zones éventuelles d'installation pour la pose des panneaux photovoltaïques.

A l'unanimité : **7 voix pour**

5) Autorisation à Mme le maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Il peut s'agir de dépenses exceptionnelles ou liés au logiciel du secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition.

A l'unanimité : **7 voix pour**

Informations et questions diverses

Voirie : problèmes des fossés départementaux lors des intempéries. A voir lors de la prochaine réunion.

Calvaire : devis à faire pour la réfection de la croix du calvaire après la ferme du bourg

FIN DU CONSEIL : 19h34

Le Secrétaire,

Ludovic PATRON



Le Maire,

Kristell CHEVREAU

